

**1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Zahnmedizinischer Fachangestellter / Zahnmedizinische Fachangestellte**

(1) dans la langue d'origine

**2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Employé  
spécialisé en médecine dentaire / Employée spécialisée en médecine dentaire**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES**

- Suivi des personnes et des groupes cibles en tenant compte de la situation respective, avant, pendant et après les soins
- Assistance lors de traitements dentaires
- Information sur les possibilités de la prophylaxie parodontale et contre les caries, ainsi qu'instruction relative à l'hygiène buccale
- Participation aux programmes de prophylaxie collective
- Facturation de prestations et contrôle des paiements entrants
- Documentation du déroulement des traitements
- Organisation des processus de travail
- Élaboration de processus de communication tenant compte des personnes, des groupes cibles et de la situation
- Réalisation de radiographies
- Exécution de procédés d'imagerie
- Mise en œuvre de mesures d'hygiène
- Préparation et remise de produits médicaux
- Participation à des mesures d'assurance qualité et mise en œuvre de ces mesures
- Utilisation de systèmes d'information et de communication
- Prise en compte des dispositions légales relatives à la protection des données
- Respect des obligations de confidentialité
- Mise en œuvre de mesures relatives à la protection de l'environnement et à la durabilité
- Travail en équipe et en tenant compte des processus.

**4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)**

Les employés et employées spécialisé-e-s en médecine dentaire travaillent dans des cabinets dentaires, des cabinets d'orthodontie, des cabinets de chirurgie orale et maxillaire, ainsi que dans des cliniques de médecine dentaire. Ils/Elles sont également employé-e-s dans le secteur de la santé publique, dans l'industrie des prothèses et des appareils dentaires, par des caisses d'assurance-maladie et par des centres de facturation.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

**(\*) Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communauté européenne 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>organisme responsable pour les professions libérales</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>organisme responsable pour les professions libérales</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p><b>Système de notation /conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Assistant/Assistante en prophylaxie dentaire Assistant-e spécialisé-e en médecine dentaire Hygiéniste dentaire (h/f) Assistant/Assistante d'administration en médecine dentaire Assistant/Assistante en gestion de cabinets dentaires Gestionnaire spécialisé-e en gestion de cabinet dentaire Gestionnaire spécialisé-e certifié-e dans le secteur de la santé et des affaires sociales</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b> Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Employé spécialisé en médecine dentaire / Employée spécialisée en médecine dentaire en date du 16.03.2022 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 487) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 17.12.2021</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p> <p><b>Système de formation « en alternance » :</b> Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. <b>Formation en entreprise et en école :</b> La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des <b>informations supplémentaires</b> à :</p> <p><a href="http://www.berufenet.de">www.berufenet.de</a> <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>